

Les consommateurs peuvent jouer un rôle dans la prévention de préjudices associés aux accidents liés à la médication.

Bulletin de Médicamentssecuritaires.ca

Volume 11 • Numéro 8 • Le 13 août 2020

De l'hôpital à la maison : Connaissez vos médicaments avant de partir



Le retour à la maison après un séjour à l'hôpital peut être éprouvant. Pour rentrer chez vous en toute sécurité, il est important de connaître vos médicaments avant de quitter l'hôpital. Vos médicaments précédents peuvent avoir été modifiés ou arrêtés, ou un nouveau médicament peut avoir été ajouté pendant votre séjour à l'hôpital.

Médicamentssecuritaires.ca a reçu un rapport d'une consommatrice dont les médicaments contre l'hypertension avaient été changés pendant son séjour à l'hôpital. Cependant, elle n'était pas au courant de tous les changements, et son pharmacien de quartier non plus. Après quelques jours passés à prendre ses médicaments, dont ceux qui étaient censés être arrêtés, elle s'est sentie très faible. Sa tension artérielle est tombée si bas qu'elle a dû être ramenée à l'hôpital en ambulance.

Médicamentssecuritaires.ca vous donne les conseils suivants pour vous aider à rentrer chez vous en toute sécurité après un séjour à l'hôpital :

- Demandez à votre équipe de soins hospitaliers de vous fournir une liste de médicaments à jour (y compris les médicaments en vente libre) avant votre départ. Cette liste doit comprendre le nom de chaque médicament, la dose, le mode d'emploi et la fonction du médicament. Servez-vous des [Cinq questions à poser à propos de vos médicaments](#) pour vous aider à comprendre tout changement apporté.
- Demandez à un membre de votre famille ou à un ami d'être présent à la réunion qui précède votre congé de l'hôpital et de prendre des notes pour vous. Cela peut se faire en personne, par téléphone ou par appel vidéo. Votre équipe de soins peut vous donner de nombreuses informations avant votre départ, notamment sur les médicaments qui ont été modifiés ou arrêtés.
- Demandez à votre équipe soignante si vous avez eu des réactions indésirables ou des allergies aux médicaments et demandez que ces informations figurent dans vos documents de sortie.
- Partagez votre liste de médicaments (y compris les médicaments en vente libre) avec votre médecin de famille, votre pharmacien de quartier et tout autre membre de votre équipe de soins.
- Lorsque vous demandez à votre pharmacien de quartier d'exécuter vos nouvelles ordonnances, informez-le de votre récent séjour à l'hôpital.

Les bulletins de Médicamentssecuritaires.ca contribuent à la sécurité des patients à l'échelle mondiale.

Ce bulletin a été développé en collaboration avec la Coalition pour de meilleurs médicaments et Patients pour la sécurité des patients du Canada.

Les recommandations sont partagées avec les prestataires de soins de santé par l'entremise des bulletins de sécurité de l'ISMP Canada, afin que des changements puissent être faits de manière collaborative.

Ce bulletin contient de l'information sur l'utilisation sécuritaire des médicaments. À vocation non commerciale, le bulletin n'est pas assujéti à la Loi canadienne anti-pourriel.